

L'EPS au lycée Chabrier (Additif au règlement intérieur)

Le T.A.R.D.D.A.

T : Tenue nécessaire à la pratique de l'EPS. Je m'engage à venir en cours avec la tenue adaptée : Survêtement ou short ou leggings, T-shirt de rechange, une paire de basket propre dans le sac.

Lorsque je vais à la piscine, j'amène un maillot de bain (short interdit), un bonnet, une paire de lunettes, une serviette et du gel douche.

Certaines installations offrent la possibilité de prendre une douche ; prévoir dans ce cas le nécessaire pour plus de confort.

A : Absences. Chaque fois que je ne suis pas présent à un cours, je présente un justificatif à mon enseignant. Lors d'une évaluation, le certificat médical est obligatoire !!! sous peine d'obtenir la note de Zéro à la dite évaluation

R : Retard. Je dois me présenter à l'heure avec mes affaires d'EPS au point de ralliement (Lycée ou installation sportive) qui sera donné. En cas de retard sur le complexe omnisport de Choumouroux, je rentre immédiatement au lycée (les portes du complexe étant verrouillées) signaler mon retard à la vie scolaire et j'aurai un devoir sur table à faire.

D : Dispense : on doit parler d'inaptitude partielle ou totale. Je dois venir chercher auprès de mon enseignant d'EPS ou à la vie scolaire un certificat type à faire remplir par mon médecin (ne pas oublier le cachet !) et je dois le rapporter à mon professeur d'EPS.

Quelque soit l'inaptitude, je dois assister aux cours et me verrais confier des tâches organisationnelles (observation, arbitrage, coaching, aide).

L'inaptitude partielle par mot parental est autorisée (hors évaluation) et doit rester exceptionnelle. Si je présente deux cours de suite une dispense parentale, je m'expose à une sanction.

L'inaptitude totale peut faire exceptionnellement, sous couvert du chef d'établissement, l'objet d'une dispense de cours (à voir avec le professeur d'EPS).

D : Déplacements sur les installations sportives. Les élèves se rendent sur les installations sportives en autonomie (à l'exception des 3^e) et doivent être présents à l'heure de la sonnerie sur les dites installations. Ils ne peuvent en aucun cas se déplacer en véhicule motorisé ou en vélo. **Les déplacements s'effectuent uniquement à pied !**

A : Assiduité : Le cours d'EPS est un cours à part entière. Je m'engage donc à fournir un travail régulier, adopter une attitude exemplaire envers mes camarades et mon enseignant, ainsi qu'à remplir les tâches qui me seront demandées.

En cas de manquements répétés à un ou plusieurs de ces points, je m'expose à des punitions, voir des sanctions.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Yssingeaux, le

Parents

Elève

Equipe EPS

M. FORESTIER

